

# BULLETIN MUNICIPAL 2015



COMMUNE D'HARDANGES



# BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

## Sommaire

	PAGE
MOT DU MAIRE	3
ETAT CIVIL	4
INFORMATIONS SUR LA COMMUNE	5-10
RECENSEMENT DE LA POPULATION	11
SIVU DU MONT DU SAULE	12
PARC EOLIEN DE L'OASIS	13
INFORMATIONS DIVERSES	14
SERVICE DECHETS-MAYENNE COMMUNAUTE	15
PAROLES AUX ASSOCIATIONS	16-18
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT	19
LE FRELON ASIATIQUE	20
FRANCE ALZHEIMER	21
PARIS-BREST	22

## BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

*Cher Hardangeois,*

*L'année 2015 s'est terminée sur des événements tragiques qui ont bouleversé la France espérons que cette année soit meilleure !*

*2016, à vue la naissance d'une fille, son poids est de 39 000 habitants et mesure 33 communes, elle s'appelle MAYENNE COMMUNAUTÉ. Cette nouvelle communauté de communes va nous apporter de nouveaux avantages et certains services vont évoluer comme les ordures ménagères avec la redevance incitative.*

*Les travaux prévus et réalisés en 2015 :*

- La rénovation de la voirie au lieu-dit « Le Layeul » et « Le Tertre Ysois »*
- La rénovation d'une toiture d'un 2<sup>ème</sup> pavillon lotissement Beauséjour*
- L'installation de miroirs pour améliorer la sécurité dans le bourg*
- 5 tonnes de Point à Temps pour l'entretien de la voirie*
- La rénovation d'un appartement à l'ancienne école*
- La réfection du mur de l'ancien presbytère*

*Après les deux premières années de diminution qui ont grevés le budget de la commune de 5 000 €. Les dotations de l'Etat pour l'année 2016 vont encore baisser de 3 400 € environ ce qui va nous obliger à prioriser les investissements à venir ; surtout la rénovation des toitures des bâtiments communaux et le maintien en état des routes et chemins communaux.*

*Merci aux associations pour les différentes manifestations qui animent la Commune.*

*Je remercie tous les bénévoles pour la rénovation du logement de l'ancienne école et la réfection du mur de l'ancien presbytère et les employés communaux pour leur travail.*

*Eric NEVEU*

# BULLETIN MUNICIPAL 2015

## La Mairie

Secrétaire : Mylène BEAUCE  
1 Impasse de La Butte 53640 HARDANGES

Tél : 02.43.03.92.82

Fax : 02.43.08.18.23

Mail : [commune.hardanges@orange.fr](mailto:commune.hardanges@orange.fr)

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	De 9h30 à 16h00	
<b>Mardi</b>	De 9h30 à 16h00	
<b>Mercredi</b>	8h30 à 12h30	
<b>Jeudi</b>	De 9h30 à 16h00	
<b>Vendredi</b>	De 9h30 à 16h00	



## Etat Civil

### Naissances :

- \* 4 février : DUGUÉ Mathis
- \* 7 novembre : LEVEQUE LOUPY Chaïly

### Mariage :

- \* 27 juin : LEGRAS Yannis et JEANMENNE Santhia

### Décès :

- \* domiciliés ou décédés à Hardanges
- 9 janvier : GAUTIER Marcel
- 6 mars : APPERT épouse MOTTIER Simone
- 24 août : LECOMTE Christian
- 4 octobre : MATTAROZZI épouse PELLOUIN Ginette
- 11 octobre : MOTTIER Raymond
- \* nés à Hardanges
- 6 avril : MOULÉ Maurice
- 18 mai : CARRÉ Rachel
- 26 septembre : PETITHOMME Thérèse
- 6 décembre : PAPIN Marie-Louise

# BULLETIN MUNICIPAL 2015

## Tarifs de la salle des fêtes

	HARDANGES	HORS COMMUNE
	<i>Location consentie pour 2 jours ou WE</i>	
Petite Salle	63 €	126 €
Salle entière	80 €	158 €
	<i>Forfait décès</i>	
	30 €	45 €
	<i>Vin d'honneur : mariage</i>	
Petite Salle	40 €	126 €
Salle entière	40 €	158 €
Vaisselle cassée ou manquante	1,50 €	
Forfait chauffage	50 €	

## Assainissement collectif

Redevance annuelle : 100 €  
1,20 € / m<sup>3</sup> d'eau assaini



## Assainissement non collectif

### L'intervention du SPANC fait l'objet d'une redevance spécifique.

Visite de contrôle (tous les 4 ans) : **80,00 €**  
Vidange de la fosse (tous les 4 ans) : **147,00 €**  
Visite d'avant mise en service (neuf): **60,00 €**

Conséquences si refus d'effectuer les travaux :  
Permis de construire bloqué

Contact Service SPANC :  
Murielle ANGOT, Téléphone : 02.43.04.67.22

# BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

## Extraits des délibérations du Conseil Municipal

### Subventions 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2015 :

Nom de l'association	Subvention versée en 2015
ADMR – Le Horps	530 €
Association des chasseurs	50 €
Association enfouissement des déchets nucléaires	10 €
Club de l'amitié	60 €
Téléthon 53	20 €
SPA de la Mayenne	62,10 €
FDGDON	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>882,10 €</b>

### Frais de scolarité Mayenne

Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de payer les frais de scolarité pour les enfants de Hardanges qui fréquentent l'école publique à Mayenne, sachant que la commune n'a pas d'école à proposer.

La commune de Mayenne a fixé la participation par enfant pour l'année scolaire 2013-2014 :

    Scolarisation en classe maternelle : 951,09 €

    Scolarisation en classe élémentaire : 399.04 €

La commune de Mayenne a fixé la participation par enfant pour l'année scolaire 2014-2015 :

    Scolarisation en classe maternelle : 976,10 €

    Scolarisation en classe élémentaire : 383.37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

    Autorise le Maire à régler à la commune de Mayenne les frais de scolarité pour les enfants se rendant à l'école publique de Mayenne

    Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### Avenant convention participation aux charges de fonctionnement des écoles de Villaines la Juhel 2014/2015

Le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2010 par laquelle le conseil municipal d'Hardanges a accepté de participer au fonctionnement des écoles publiques de Villaines la Juhel.

Il fait part des nouveaux montants de participation pour les élèves scolarisés soit :

    1 082,67 € par élève en maternelle

    426,16 € par élève en primaire

## BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

Monsieur le Maire rappelle les effectifs des enfants d'Hardanges qui sont 3 élèves en primaire et 2 élèves en maternelle. Et demande l'autorisation de signer un avenant pour tenir compte de l'effectif scolaire de l'année 2014/2015 en appliquant les participations financières ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, et toutes les pièces comptables se rapportant à cette décision

### **Devis point à temps**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour 5 tonnes de point à temps pour l'entretien des voies communales d'un montant de 5 064,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Accepte le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE d'un montant de 5 064,00 € TTC

### **Devis fauchage**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'entretien des voies communales pour l'année 2015.

Entreprise LAVALEUR Christian pour un montant de 4 465,02 € TTC  
Entreprise GIFFARD pour un montant de 4 236,46 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Accepte le devis de l'entreprise LAVALEUR Christian d'un montant de 4 465,02 € TTC

### **Devis chemins**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour la réfection des chemins du Layeul et du Tertre Ysois d'un montant de 4 396,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Accepte le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE d'un montant de 4 396,80 € TTC

### **Devis miroir**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Signature pour la fourniture de 2 miroirs de signalisation d'un montant de 641,62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Accepte le devis de l'entreprise Signature d'un montant de 641,62 € TTC

### **Devis charpente pavillon Beauséjour**

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la rénovation de la toiture d'un pavillon au lotissement Beauséjour :

Entreprise Dauverchain pour un montant de 14 603,95 € HT  
Entreprise Eric Chevrier pour un montant de 14 209,18 €

## BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le devis de l'entreprise Eric Chevrier d'un montant de 14 209,18 € HT soit 15 630,10 € TTC

### **Devis remplacement fenêtre pavillon Beauséjour**

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour le remplacement d'une fenêtre d'un pavillon au lotissement Beauséjour :

Entreprise SAVARY pour un montant de 780,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le devis de l'entreprise SAVARY d'un montant de 780,00 € HT soit 858,00 € TTC

### **Facture SARL CHEVRIER Eric**

Suite à la rénovation de la toiture de l'ancienne boulangerie, des travaux non prévus au devis ont été réalisés comme le remplacement du vélux et de la ventilation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la facture n°F2893 du 04/02/2015 d'un montant de 490,18 € TTC

### **Devis entreprise JARRY**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise JARRY pour l'habillage des jouées de vélux dans le logement de l'ancienne boulangerie d'un montant de 407,61 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le devis de l'entreprise JARRY pour un montant de 407,61 € TTC

### **Dissolution CCAS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de dissoudre le CCAS. Les membres du CCAS en seront informés. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

# BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

## **Convention d'adhésion service Jeunesse avec Mayenne Communauté**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 25 novembre 2015, il a été décidé à l'unanimité par délibération, la création d'un "service commun" par Mayenne Communauté afin de porter l'Animation Jeunesse.

Dans ce cadre, les Communes doivent adhérer au service commun par convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au service commun Animation Jeunesse de Mayenne Communauté

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

## **Rénovation d'un appartement à l'ancienne école**

La rénovation des peintures dans tout le logement ainsi que le remplacement du sol dans les 2 chambres a été réalisés par des bénévoles pour un montant de 708,45 € HT

## **Réfection du mur de l'ancien presbytère**

La réfection du mur de l'ancien presbytère a été réalisé par des bénévoles pour un montant de 900 € HT.



# BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

## Remise de médaille Maire honoraire

Le 9 mai 2015, Justin LOUVARD a reçu la médaille de Maire Honoraire en présence de Monsieur GOBIN le Sous-préfet, Monsieur FAVENNEC député, Monsieur DUJARRIER conseiller départemental, Monsieur SOUTIF Président de la CCHL et Monsieur POIRIER Maire de La Chapelle au Riboul.



## Départ à la retraite Marie-Claude GOURSAUD

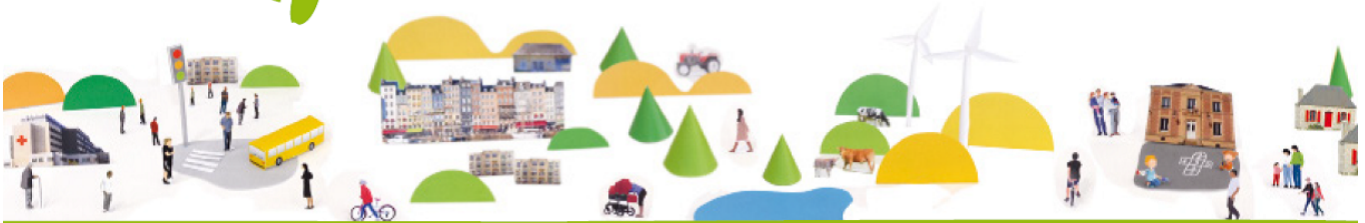
Le 31 mai 2015, Marie-Claude GOURSAUD a prit sa retraite. Nous lui souhaitons une bonne retraite!

Dorénavant, c'est Denise RONCIN qui assure l'entretien de la Mairie et de la salle des fêtes ainsi que les locations de la salle. Nous lui souhaitons la bienvenue .





## RECENSEMENT de la population 2016



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! **IL A LIEU DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016.** Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

### LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 3,4 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

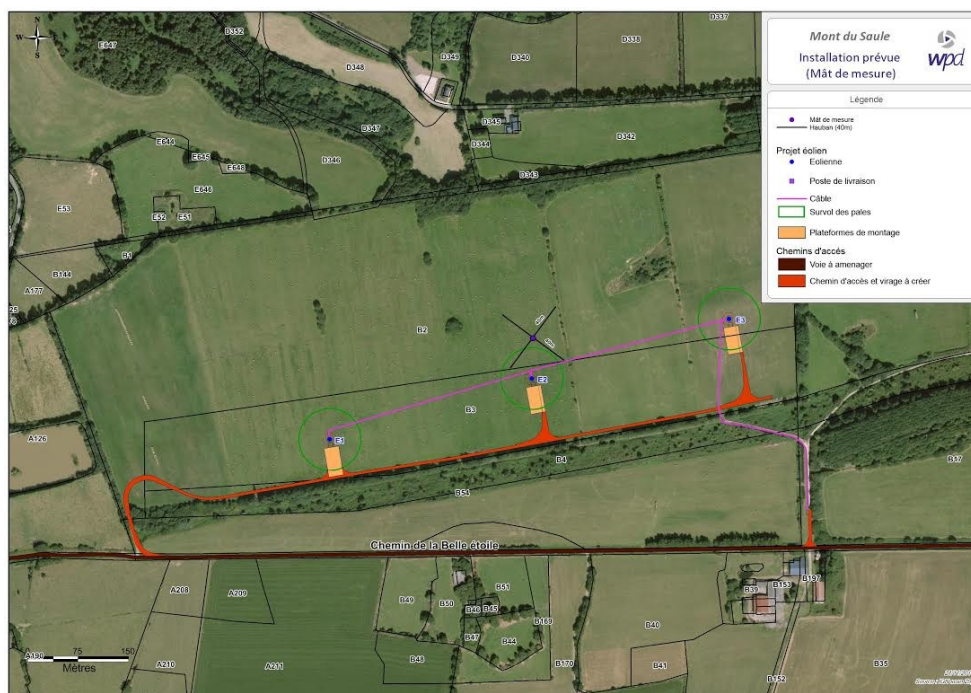
Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

### LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)

## Le SIVU du Mont du Saule





## Les préparatifs du parc éolien de l'Oasis se poursuivent

Le projet de parc éolien de l'Oasis se situe sur le secteur des « buttes d'Hardanges » sur une ligne parallèle à la voirie communale qui mène à la déchèterie. Il est composé de 5 éoliennes et 1 poste de livraison. Le permis de construire et l'autorisation ICPE ont été délivrés mi 2014. Des études géotechniques ont été menées au droit de chaque éolienne l'été dernier afin de permettre le dimensionnement des fondations.

Ce sont actuellement les études de raccordement qui retardent quelque peu le planning du projet. Un renforcement de réseau nécessaire au poste source de Lassay occasionne un report du démarrage des travaux initialement prévu à l'automne 2015. Le début de chantier est actuellement prévu à l'été 2016.



*Engin de sondage des sols*

Ce projet, porté par la société Elicio (anciennement dénommée Electrawinds), constitue une capacité de 10 MW et une production estimée à 25.000 KWh. Cela correspond à la l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 6 000 foyers.



*PARC EOLIEN DE L'OASIS - Vue depuis le sud des « buttes d'Hardanges »*

### ELICIO, UN PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Electrawinds France, développeur du parc éolien de l'Oasis depuis le début, a changé de nom fin 2014 pour devenir Elicio France. L'équipe et les projets sont inchangés.

Elicio est la filiale de Nethys dédiée aux énergies renouvelables. Elicio est un producteur d'électricité qui se concentre principalement sur le développement, l'ingénierie, la construction et l'exploitation de parcs éoliens en Belgique et en France. Plus de 80 éoliennes sont actuellement en exploitation, notamment en Bretagne.

### NETHYS, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉNERGIE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nethys est un acteur majeur de l'énergie et des télécommunications en Wallonie qui emploie plus de 2000 personnes. L'actionnariat de Nethys est public et regroupe plus de 70 communes de la province de Liège (Wallonie). [www.nethys.be](http://www.nethys.be).

ELICIO FRANCE SAS  
Capital social: 42.000.000 €  
30 Boulevard Richard Lenoir  
75 011 Paris

Tel. +33 (0) 1 85 56 06 90  
Fax. +33 (0) 1 85 56 06 95

[www.elicio-france.fr](http://www.elicio-france.fr)  
[info@elicio.be](mailto:info@elicio.be)

Pour toutes questions relatives au parc éolien, vous pouvez contacter :

Thomas Van der valk  
06 34 53 31 24  
[Thomas.vandervalk@elicio-france.fr](mailto:Thomas.vandervalk@elicio-france.fr)



## Passage à la TNT HD



**Le 5 avril 2016, nous passons à la TNT Haute Définition. Etes-vous prêt ?**

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril prochain.

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez que votre équipement est bien compatible TNT HD.

Sinon, vous risquez de perdre la réception des chaînes après le 5 avril. Vérifiez sans attendre, et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant !

Toutes les infos sur [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) ou au 0970 818 818 (prix d'un appel local)

## Les numéros d'urgences

### LES NUMEROS D'URGENCE



**POLICE /**

**GENDARMERIE**

Tout problème de sécurité  
ou d'ordre public

**17**



**SAPEURS-POMPIERS**

Tout problème de secours

**18**



**SAMU**

Tout problème médical

**15**



Et partout en Europe, on peut composer le 112.

## Le service déchets

### Caractérisation du contenu des ordures ménagères résiduelles

En avril 2015, le Conseil départemental de la Mayenne a réalisé une caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) produites par les mayennais. Cette caractérisation a permis d'identifier le contenu moyen d'une poubelle d'un mayennais.

Les principaux résultats sont les suivants :

- un mayennais produit en moyenne, 190 kg d'OMR par an soit une diminution de 24% par rapport à 2008. « L'effet crise » et l'impact des actions de prévention peuvent expliquer cette baisse et notamment pour la part des déchets résiduelles (50%).
- malgré une baisse très importante (- 41%) par rapport à 2008, pouvant s'expliquer par la pratique du compostage, la part des déchets compostables dans les OMR s'élève à 25%.
- la part des papiers a nettement diminué (- 3kg) grâce notamment au développement de l'action STOP PUB, mais 25% d'emballages recyclables sont toujours présents dans les OMR.
- les apports en déchèterie semble être ancrés par les mayennais puisque très peu de déchets dangereux et de déchets encombrants ont été retrouvés lors de la caractérisation.

### Une distribution de sacs en faveur du tri pour les emballages recyclables



Pierre Bigot, animateur prévention déchets à la CCHL, a distribué des sacs pour le tri des emballages recyclables, le mercredi 22 avril au point d'apport volontaire situé sur la route du Ribay. Une trentaine de personnes ont ainsi pu bénéficier d'un sac pour transporter leurs emballages recyclables et trouver des réponses à leur question en matière de tri sélectif. Un stock de sacs sera mis à disposition de la mairie afin de répondre aux demandes des foyers n'ayant pas encore bénéficié d'un sac.

Horaires d'ouverture déchèteries

	Déchèterie LASSAY <i>Route De Couterne</i>	Déchèterie LE RIBAY <i>Le Petit Ricordeau</i>
Lundi	14h-17h	9h-12h
Mercredi	9h-12h	14h-17h
Vendredi	14h-17h	
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h

## CONTACT

En raison de la fusion entre la Communauté de communes Le Horps Lassay et celle du Pays de Mayenne, les coordonnées du service déchets change, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Pôle technique du service déchets de Mayenne Communauté  
Centre technique, rue des Perrouins 53100 MAYENNE

Pôle administratif et pôle prévention du service déchets de Mayenne Communauté  
10 rue Verdun – CS 60111 – 53103 MAYENNE  
02.43.30.21.34 [dechets@mayennecommunaute.fr](mailto:dechets@mayennecommunaute.fr)

Les agents du service déchets sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter !

## L'association Amicale d'Hardanges



*Notre association est non seulement pour les Anglais à apprendre le français et les Français à apprendre l'anglais, mais surtout de favoriser l'amitié entre nous tous.*

*À chaque réunion nous traduisons une petite histoire, moitié en anglais et moitié en français. Nous parlons des mots que nous apprenons et sur les différentes traditions en Angleterre et en France.*

*Il y a une atmosphère conviviale - nous rions de nos erreurs et nous aidons les uns les autres.*

*Ensuite, nous avons une tasse de thé ou de café et un biscuit; nous parlons du temps, nos familles, nos intérêts. Nous sommes de nationalités différentes, mais nous nous sentons les mêmes joies et les mêmes tristesses.*

*Nous nous réunissons tous les quinze jours à 14.00 h lundi après-midi. Si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez contacter Michèle Mottier, téléphone 0243 00 75 64 ou Pamela Miles, 0243 03 93 59.*

Pour discuter de la météo avec nos voisins - Le Temps - The weather



Il fait froid	It's cold	Il y a du brouillard	It's foggy
Il fait chaud	It's hot	Il gèle	It's freezing
Il fait beau	It's good weather	Il neige	It's snowing
Il y a du soleil	It's sunny	Il pleut	It's raining
Il y a du vent	It's windy	Il fait humide	It's damp
Il fait nuageux	It's cloudy	Il fait orageux	It's stormy



## L'association Naturart's

*naturarts9@gmail.com* Siège social : Mairie d'Hardanges

*Tél: 02.43.03.94.98/06.52.25.49.90* <http://lemaitrejardinier.wix.com/naturarts>

*Cette association, à pour objectif la gestion des affaires environnementales et en lien avec la nature sur notre commune d'Hardanges, voici son cahier des charges*

*L'association à organisée cette année, sa journée du 1<sup>er</sup> Mai ; lors de cette journée nous avons rassemblé l'art et la nature avec une exposition de tableaux d'artistes locaux et de photos. Pour agrémenter cette journée, une petite vingtaine d'exposants de produits en lien avec la nature était présents.*

*Une petite restauration et buvette ont permis de faire de cette journée, un moment convivial et agréable.*

*Pour répondre à une demande de ces concitoyens, l'association a organisée également un vide grenier, vente au déballage ; le 06 septembre.*

*Celui-ci rassembla plus de 35 exposants et une foule de visiteurs affamés qui ont mis à sac la buvette, restauration.*

*Grâce au don de l'ancien club informatique de Villaines la Juhel et par l'entremise de son ex président, l'association a bénéficié d'un don substantiel.*

*Je tiens tout particulièrement à présenter mes plus vifs remerciements à celui-ci.*

*L'association a organisée son assemblée générale le 23/10/2015, et voici ses projets pour 2016 :*

*Une campagne d'adhésion, **Courant Janvier***

*Organisation d'un repas communal à moindre coût, initialement prévu fin Novembre celui-ci a été déplacé suite aux attentats de Paris et devrais avoir lieu le **13 Février 2016***

*Journée de Printemps de Naturart's, autour des plantes et de la nature, le **17 Avril 2016***

*Le grand projet de l'année 2016 sera la réhabilitation du lavoir communal, pour se faire une ouverture à mécénat, une première journée d'action aura lieu le **samedi 18 Juin 2016** suivi d'un méchoui pour les participants ; d'ores et déjà l'association accepte et enregistre les dons (humain, matériel, matériaux ou numéraires)*

*un vide grenier, exposition et loterie aura lieu le **dimanche 28 Août 2016***

*Ce calendrier sera ponctué de journée d'informations sur l'embellissement et la préservation du patrimoine environnemental local*

*L'assemblée générale aura lieu en **Octobre 2016***

*Cette association à besoin de tous ceux qui souhaite s'investir, alors n'hésitez pas à nous contactez ou adhérez. Je vous souhaite une bonne année 2016.*

*FAVREUX-Laurent, Président*

# BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

## Le club de l'amitié

Les manifestations qui ont eu lieu lors de cette année 2015 :



Galette des rois : 29 janvier 2015

Concours de belote : 17 mars 2015

Randonnée pédestre cantonale : 07 septembre 2015

Repas du Club : 03 octobre 2015

Bûche de Noël : 24 décembre 2015

## Hébergement insolite



Une petite roulotte gitane ouvre ses portes pour des nuits insolites à la Marthelière à Hardanges.

Cette petite roulotte date de 1920 et a voyagé du nord de l'Angleterre jusqu'à nous. Après avoir été restaurée, elle est maintenant disponible à la location à la nuitée, sur place.

Son grand âge l'empêche de voyager mais elle est située dans un cadre agréable avec un espace privé, petit coin barbecue, et une salle de bain dans une jolie cabane.

Carole et Richard Frèrejacque-Dobbs sont les heureux et fiers propriétaires de cette roulotte que l'on peut tout juste apercevoir en passant au carrefour de la Croix-Barbe.



### Pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants appartenant à des propriétaires privés : les aides financières 2016

Pour vous faciliter l'accès aux aides et vous encourager à rénover votre logement il existe différentes aides financières, pour certaines non soumises à condition de ressources, et qui peuvent se cumuler.

En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement vous pourrez ainsi faire des économies sur vos factures d'énergie, vivre dans un environnement plus confortable et augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Des conseils gratuits sont à votre disposition pour vous aider à optimiser vos travaux, monter vos dossiers de financements et connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Vous souhaitez **vous renseigner sur des travaux performants**, les nouveaux matériaux, les travaux adaptés à votre logement : contacter l' **Espace Info Energie** au 0810 140 240 (prix d'un appel local).

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligibles aux **aides de l'Anah** ou aux autres primes : contacter **SoliHa 53** au 02.43.91.19.91 du lundi au vendredi.

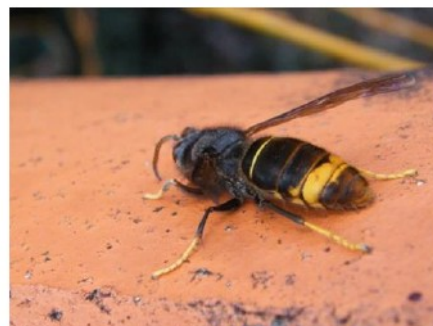
Vous souhaitez connaître **les aides financières liées à la rénovation énergétique** que sont le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro pour les travaux, le prêt à taux zéro pour l'achat d'une résidence principale dans l'ancien (en 2016 toutes les communes du département sont éligibles) ; vous souhaitez avoir **un plan de financement** relatif aux travaux ou/et à une accession, gratuit, neutre et complet incluant les aides auxquelles vous pouvez prétendre : contacter **l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)** au 02.43.69.57.00/consulter [www.adil53.org](http://www.adil53.org)

Vous souhaitez avoir un conseil sur l'intégration de votre projet dans l'environnement proche et avoir des conseils gratuits en architecture : contacter le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** au 02.43.56.41.79 ;



### Le Frelon asiatique

Cette année encore, cet insecte prédateur de pollinisateurs a beaucoup fait parler de lui. Jusqu'en novembre, les nids étaient toujours occupés et des fondatrices n'étaient pas encore sorties pour hiverner. De nombreux appels ont été réceptionnés à la FDGDON 53 et beaucoup de nids ont pu être recensés grâce à la surveillance effectuée par tous, collectivités et particuliers.



Dans certaines communes des plans d'action collectifs via des conventions collectivités / FDGDON 53 ont permis aux habitants de bénéficier d'une prise en charge partielle voire totale du coût de destruction. Alors que certains prestataires ont facturé des déplacements pour des interventions non effectuées ou que d'autres effectuaient des destructions sans enlèvement de nids ; il faut veiller à rester vigilant aux pratiques effectuées et ne pas hésiter à questionner les entreprises sur leur mode opératoire.

Parfois, ce sont des bénévoles qui effectuent cette destruction. Souvent elle se passe bien, mais d'autres fois, des reconstructions sont constatées suite à une mauvaise destruction ou bien malheureusement, dans les cas les plus graves, les frelons se défendant ont piqué gravement les personnes. Et la responsabilité est portée par le commanditaire.



Le coût d'intervention peut être un point de blocage dans la destruction des nids, mais lorsque des nids présentaient un vrai danger (proximité écoles, crèches, ...), des vrais mécanismes de solidarité ont vu le jour (collectivités, voisinage, ...).

Et en attendant un piège réellement sélectif, la destruction du nid reste le meilleur moyen de lutte.

La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toute information : FDGDON 53, 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE, 02 43 56 12 40, [accueil@fdgdon53.fr](mailto:accueil@fdgdon53.fr).

### France Alzheimer



- Soutenir les personnes malades et leurs proches,
- Informer l'opinion et impliquer les pouvoirs publics,
- Contribuer à la recherche,
- Former les professionnels, les aidants familiaux et les bénévoles,

**Siège Social:** 15, Carrefour aux Toiles, 53000 LAVAL Tél.:02 43 69 06 88

[www.france.alzheimer53.fr](http://www.france.alzheimer53.fr) [francealzheimer.mayenne@yahoo.fr](mailto:francealzheimer.mayenne@yahoo.fr)

**Nos actions** (renseignements, lieux et dates aux permanences):

- envers les malades avec des ateliers d'entretien de la mémoire, des habiletés et de la parole, d'arthérapie, de musicothérapie.
- envers les aidants avec des formations, des groupes de paroles, des réunions d'entraide et d'échanges, des séances de relaxation.
- envers le couple aidant-aidé avec des cafés mémoire, des haltes-relais, des rencontres loisirs et festives, des séjours vacances.
- des aides financières aux projets de vies de l'aidant et de l'aidé pour les adhérents suivant les capacités de l'association.

**Les bénévoles reçoivent aux permanences et sur rendez-vous:**

**A Laval:** le Mardi de 14 à 17h, Maison des Usagers Hall du CH ,  
15, Rue du Haut Rocher, le Jeudi de 14 à 17h au siège social.

**A l'antenne de Mayenne:** Lundi - Mardi - Jeudi de 14 à 17h  
201, Rue Joseph Cugnot, Tél: 02 43 04 55 08.

**A Château Gontier Bazouges:** Un lundi/mois de 14 à 17h à la Mairie Annexe de  
Bazouges, place de la Mairie,

un lundi/mois de 14 à 17h à la consultation mémoire au CPA St Joseph.

**Les permanences sont annoncées dans la presse locale.**

# BULLETIN MUNICIPAL 2015

---

## Le passage du Paris-Brest

Du 16 au 20 août 2015, le Paris-Brest-Paris a traversé notre commune avec plus de 6 000 participants.

